

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DEVE 125 Mise à disposition gratuite d'un terrain à usage de jardin partagé, 21 rue du Chaffault (12e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine privé avec la RIVP et l'association Ville en Herbes.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 30, 31 janvier et 1er février 2017, autorisant la création et le financement sur l'autorisation de programme 4950 « Cultiver en ville » du budget participatif 2015, pour un montant de 769 000 euros, de 10 jardins partagés situés dans les 11e, 12e, 14e, 15e, 16e, 17e et 18e arrondissements ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer avec la RIVP et l'association Ville en Herbes une convention d'occupation et d'usage du domaine privé pour la mise à disposition gratuite d'un terrain à usage de jardin partagé ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 26 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la RIVP, propriétaire du terrain mis à disposition, et l'association Ville en Herbes, dont le siège social est situé au centre d'animation Maurice Ravel 6 avenue Maurice Ravel (12e), la convention dont le texte est joint à la présente délibération, pour la mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle de 500 m² située 21 rue du Chaffault (12e), pour un usage de jardin partagé.

Article 2 : La convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible tacitement chaque année jusqu'à six ans maximum. La subvention en nature, correspondant à la valeur locative du terrain mis à disposition par la RIVP, est estimée à un montant annuel de 10 500 euros.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO